

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 février 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Suivant la délibération n° 88-5015 en date du 27 juin 1988, le conseil de Communauté a approuvé l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, d'une partie de la propriété Desestreit située 71, chemin de Montray à Sainte Foy lès Lyon et nécessaire à l'élargissement de cette voie.

Aux termes du compromis qui vous avait été alors présenté, la Communauté urbaine devait prendre en charge la reconstruction d'une clôture au nouvel alignement de la propriété ;

B - Propose, afin de pouvoir réaliser ces travaux, de délibérer comme suit ;

Vu ladite demande de permis de démolir ;

Vu sa délibération n° 88-5015 en date du 27 juin 1988 ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise la Communauté urbaine à déposer une demande de permis de démolir sur ce bien et une demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,